



Durée : 4 heures



### Prérequis

Avoir déjà suivi une formation Galpe de base et être à jour sur les évolutions réglementaires



### Public destinataire

Gestionnaires et cadres RH



### Votre formateur

Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



### Pédagogie

- Explications théoriques et pratiques par le formateur
- Partage d'écran entre le stagiaire et le formateur



### Modalités d'évaluation

Exercices en ligne sur Galpe Web



### Sessions en ligne

Durée : 4 heures sur 2 jours (2 heures par session)

- Les 18 et 19 décembre 2023 - 9h30 à 11h30



### Tarif

500,00 € Net/Personne  
(Exonération TVA)



### Inscriptions

Service Formation

Par mail : [formation@info-decision.fr](mailto:formation@info-decision.fr)

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur  
[www.info-decision.fr](http://www.info-decision.fr)

## Objectif

Maîtriser la correction d'un dossier (recalcul de paie) et le droit d'option dans le logiciel Galpe

## Problématique de la formation

L'évolution de la réglementation au 1er octobre 2021 pousse le logiciel Galpe à évoluer de manière continue. Pour faire face à ces changements et donner à vos équipes la possibilité de corriger facilement les dossiers mais aussi d'alléger le nombre de dossiers en proposant des droits d'options, la formation Galpe Perfectionnement est indispensable.

## Programme

### Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

### 1 - La procédure de recalcul de paie - Corrections d'un dossier - Trop-perçus

- Les types d'erreurs (rectification d'une ouverture de droit, d'une période indemnisée, d'un avantage vieillesse, d'une pension d'invalidité, etc...)
- Les modalités de correction
- Le mécanisme du recalcul de paie
- Clôture des paiements

### 2 - Le droit d'option

- Conditions d'exercice du droit d'option
- Mise en application dans le logiciel Galpe
- Pièces expédiées à l'allocataire

### 3 - Cas particuliers

- Démonstration d'un dossier avec des périodes hors contrat de travail à déduire de la durée d'indemnisation (modalités du 01/10/2021)
- Démonstration d'un dossier avec reconstitution de rémunération (modalités du 01/10/2021)
- La gestion de l'avantage vieillesse

### 4 - Questions diverses

### 5 - Evaluation de la prestation de formation